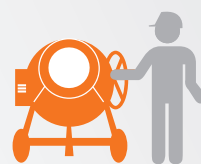
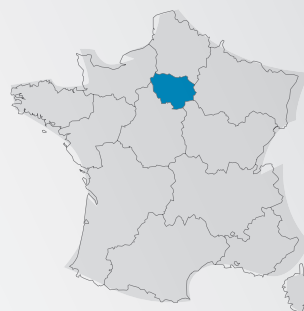
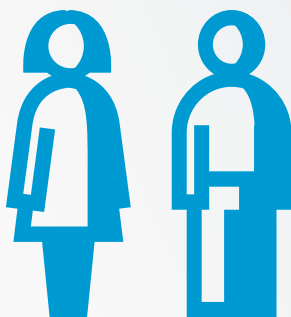
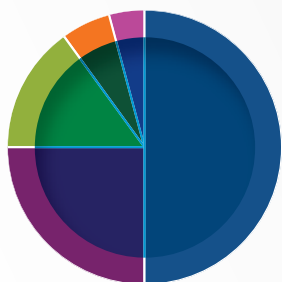


Chiffres clés

des entreprises d'insertion

2016

ÎLE-DE-FRANCE



la fédération
des entreprises
d'insertion
ÎLE-DE-FRANCE

Effacité économique,
finalité sociale

Ei moyenne

66% d'intensité d'insertion*

- > 19 ETP en moyenne dont 12 ETP d'insertion
- > 726 K€ de chiffre d'affaires moyen
- > 116 K€ d'aide aux postes de l'Etat



Qu'est-ce qu'une Ei ?

L'entreprise d'insertion exerce son activité aux conditions du marché et ses ressources proviennent à près de 84% de la commercialisation des biens et des services qu'elle produit. Les salariés en parcours d'insertion qu'elle accompagne sont recrutés pour une durée maximale de 2 ans, en contrat à durée déterminée d'insertion, en majorité à temps plein. Ceux-ci intègrent immédiatement une équipe de production et bénéficient pendant cette période d'un accompagnement socioprofessionnel pour construire leur parcours.



$$* \text{ Intensité d'insertion} = \frac{\text{équivalents temps plein d'insertion}}{\text{équivalents temps plein globaux}}$$



L'audace comme principe

Face à une société et à un marché du travail en perpétuelle évolution, les entreprises d'insertion expérimentent sans cesse en défrichant de nouvelles activités, en développant de nouveaux services, produits ou modes de distribution, en pensant de nouveaux modes de gouvernance, d'organisation ou de management. Ainsi, les entreprises d'insertion investissent les métiers de l'artisanat comme la boulangerie, en intégrant la filière de production de blé bio, sont pionnières dans la transformation de containers en habitat social, proposent des services de conciergerie, incitent leurs clients au travail en journée dans la propreté, mixent des holdings associatives avec des filiales commerciales, intègrent les parties prenantes du territoire dans la marche de leur entreprise, raisonnent qualité pour pousser l'excellence au service de leur finalité sociale.



ETTi moyenne

87% d'intensité d'insertion*

- > 78 ETP en moyenne dont 69 ETP d'insertion
- > 2 451 K€ de chiffre d'affaires moyen
- > 282 K€ d'aide aux postes de l'Etat



Qu'est-ce qu'une ETTi ?

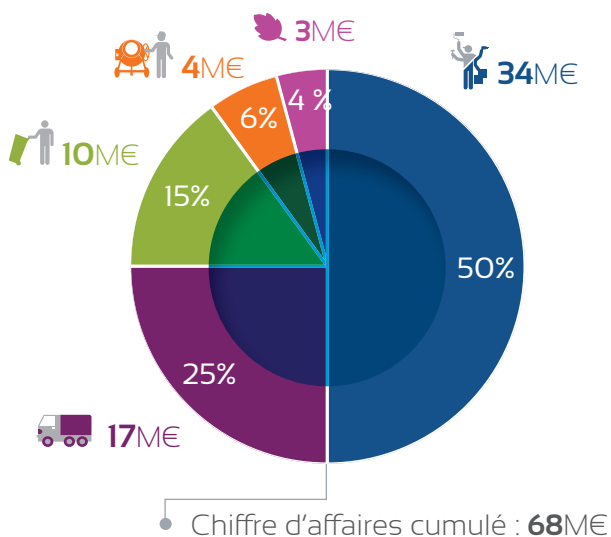
L'entreprise de travail temporaire d'insertion propose des missions à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Elle évolue dans le cadre réglementaire du travail temporaire et assure près de 86% de ses ressources par son chiffre d'affaires. Comme dans l'intérim classique, les salariés en parcours d'insertion sont mis à disposition d'entreprises clientes. Parallèlement, ils bénéficient d'un accompagnement socioprofessionnel individualisé.

L'engagement comme moteur économique

Les entreprises d'insertion franciliennes, tous secteurs d'activités confondus, stabilisent leur chiffre d'affaires moyen par rapport à 2014 (- 0,3%). Cette stabilité globale recouvre des disparités selon les secteurs d'activités : stable pour les secteurs des déchets, de l'environnement et des services et transports ; en net recul pour le secteur du BTP (- 5 %). Les entreprises d'insertion de ce secteur pâtissent du recul de l'activité du secteur de la construction en France depuis plusieurs années. Le travail temporaire d'insertion quant-à-lui se maintient malgré la crise.

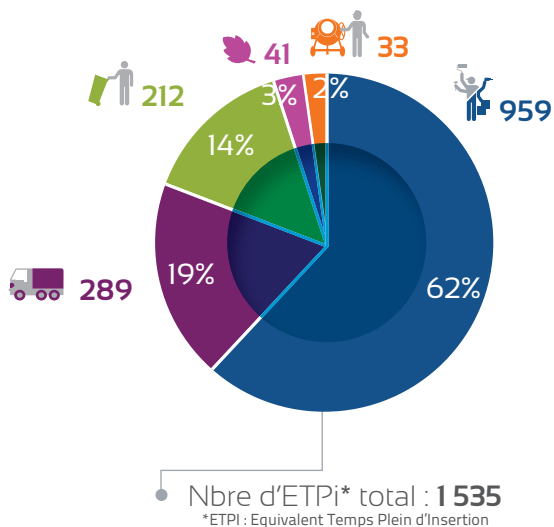
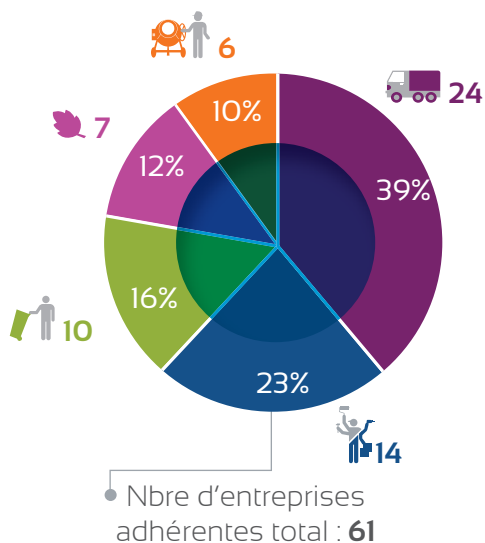
Cette stabilité est aussi le fruit de la pérennité des entreprises d'insertion, dont la moitié existe depuis plus de 10 ans, signe d'une vision durable et d'un engagement solide au service de la finalité sociale.

Le travail temporaire reste le premier secteur pourvoyeur d'emplois d'insertion, représentant 60% des équivalents temps plein d'insertion au sein de la fédération régionale, suivi des services et transports (23%) et des déchets (16%). En 2015, l'emploi d'insertion totalise 1 535 équivalents temps plein auxquels s'ajoutent les 440 équivalents temps plein de salariés permanents.



84 M€ de produits dont 81% de C.A

- > 68 M€ de chiffre d'affaires
- > 58 M€ de masse salariale redistribuée
- > 10 M€ d'aide aux postes perçue
- > 2 M€ d'impôts et taxes versés
- > 69% des entreprises sous statut commercial



La solidarité et l'équité comme finalité

Les entreprises d'insertion franciliennes comptent 4 680 salariés en parcours d'insertion en 2015.

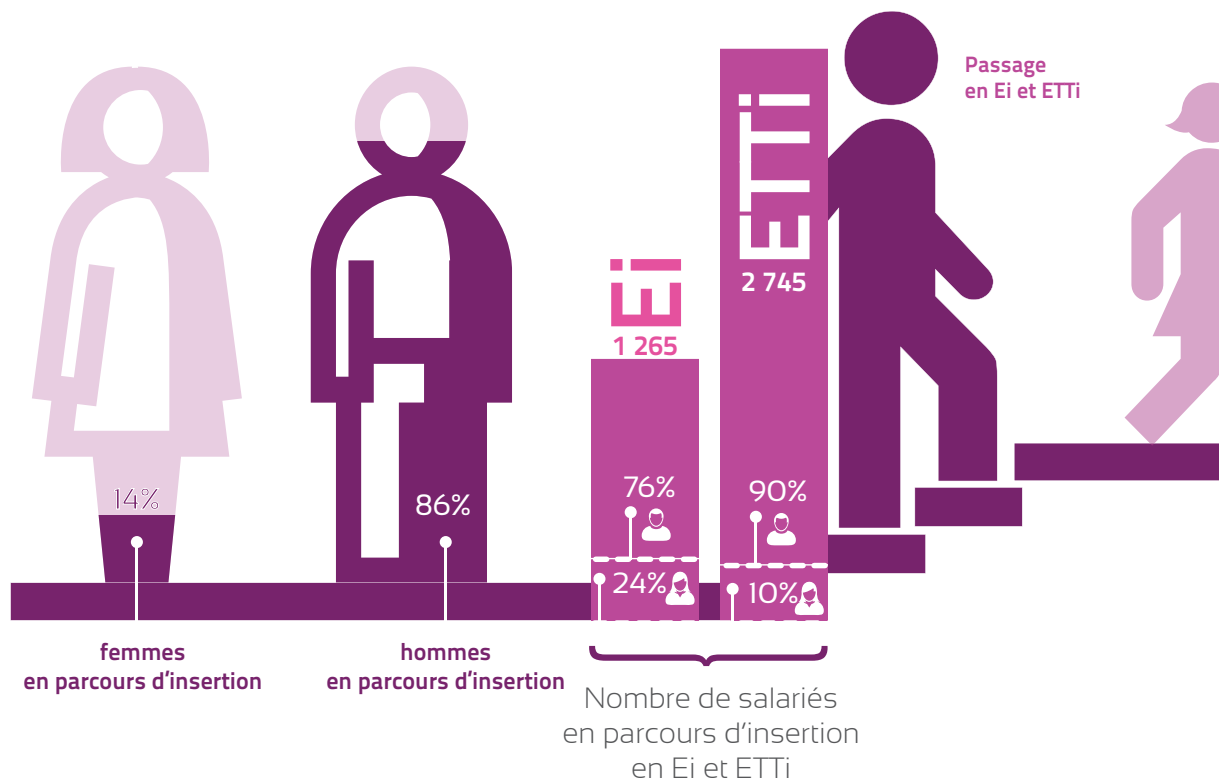
85% sont peu ou pas qualifiés, 51% demandeurs d'emploi de longue durée et/ou 30% allocataires de minima sociaux. Les jeunes de moins de 26 ans représentent 22% de l'effectif des salariés en parcours d'insertion et les seniors, 14%.

Ces chiffres sont stables depuis plusieurs années et sont le signe, qu'au-delà de l'agrément de tous les salariés en parcours d'insertion par Pôle emploi, l'entreprise d'insertion cible toujours son action vers les personnes les plus en difficulté.

Les salariés permanents représentent 14% de l'effectif global des entreprises d'insertion franciliennes, soit 670 salariés. Près des deux tiers de ces effectifs réalisent l'accompagnement et l'encadrement des salariés en parcours d'insertion tandis que le dernier tiers assure des fonctions similaires à toute entreprise (direction, gestion financière, commerciale, administrative...) ou sont en production aux côtés des salariés en parcours d'insertion. Ce sont pour 44% des femmes et 56% des hommes. Pour les salariés en parcours d'insertion, on trouve 14% de femmes et 86% d'hommes, s'expliquant essentiellement par les métiers manœuvriers traditionnellement à dominante masculine proposés au sein des Ei/ETTI.

**4 680 salariés
dont 86% en parcours
d'insertion**

- > 4 010 salariés en parcours d'insertion (soit 1 535 ETPI - Equivalent Temps Plein d'Insertion)
- > 670 salariés hors insertion (soit 440 ETP)
- > 85% de niveau inférieur ou égal au CAP/BEP
- > 51% de demandeurs d'emploi de plus de 12 mois
- > 30% d'allocataires du r5a
- > 22% de jeunes de moins de 26 ans
- > 14% de seniors de 50 ans et plus
- > 5% de personnes reconnues travailleurs handicapés

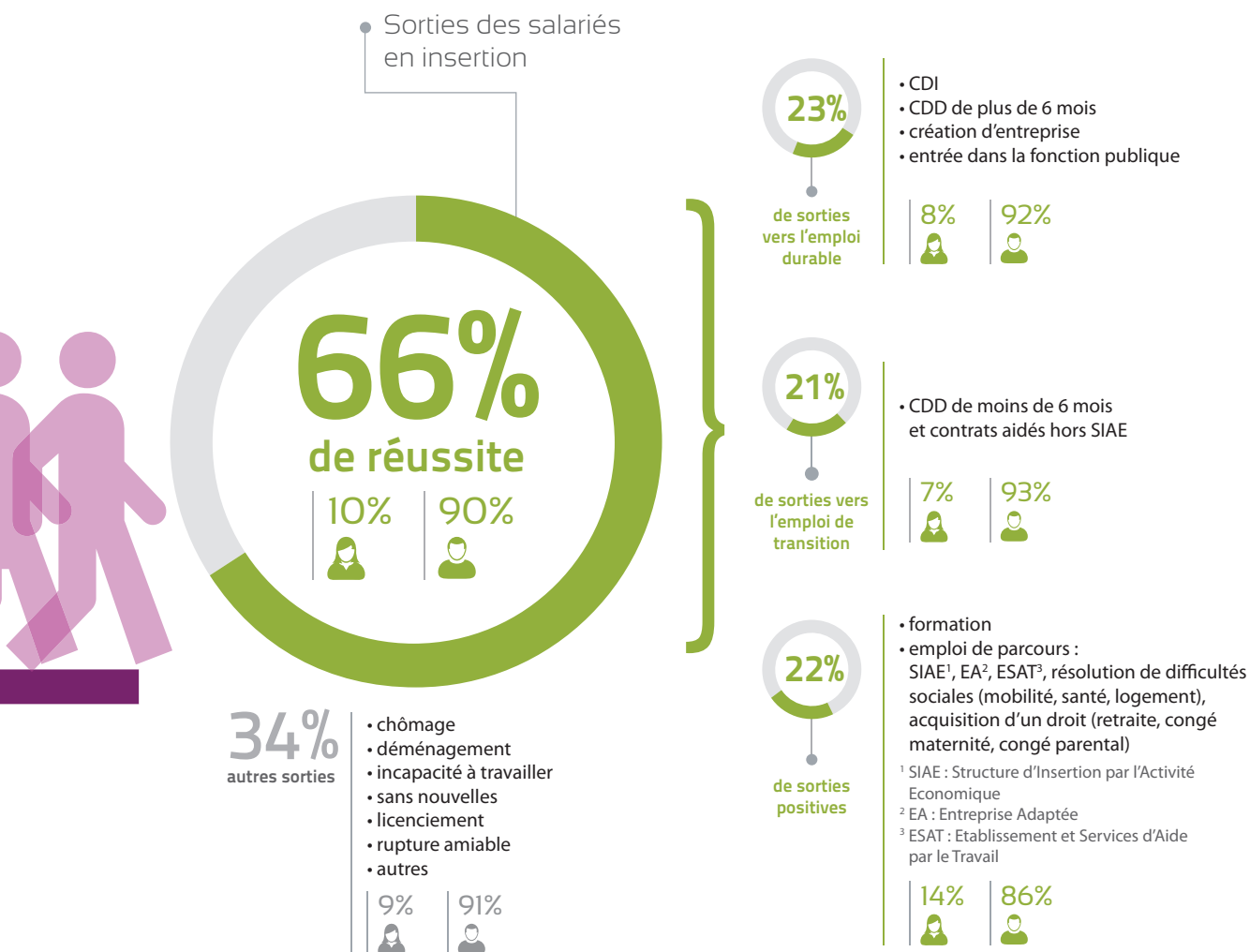


L'exigence comme levier

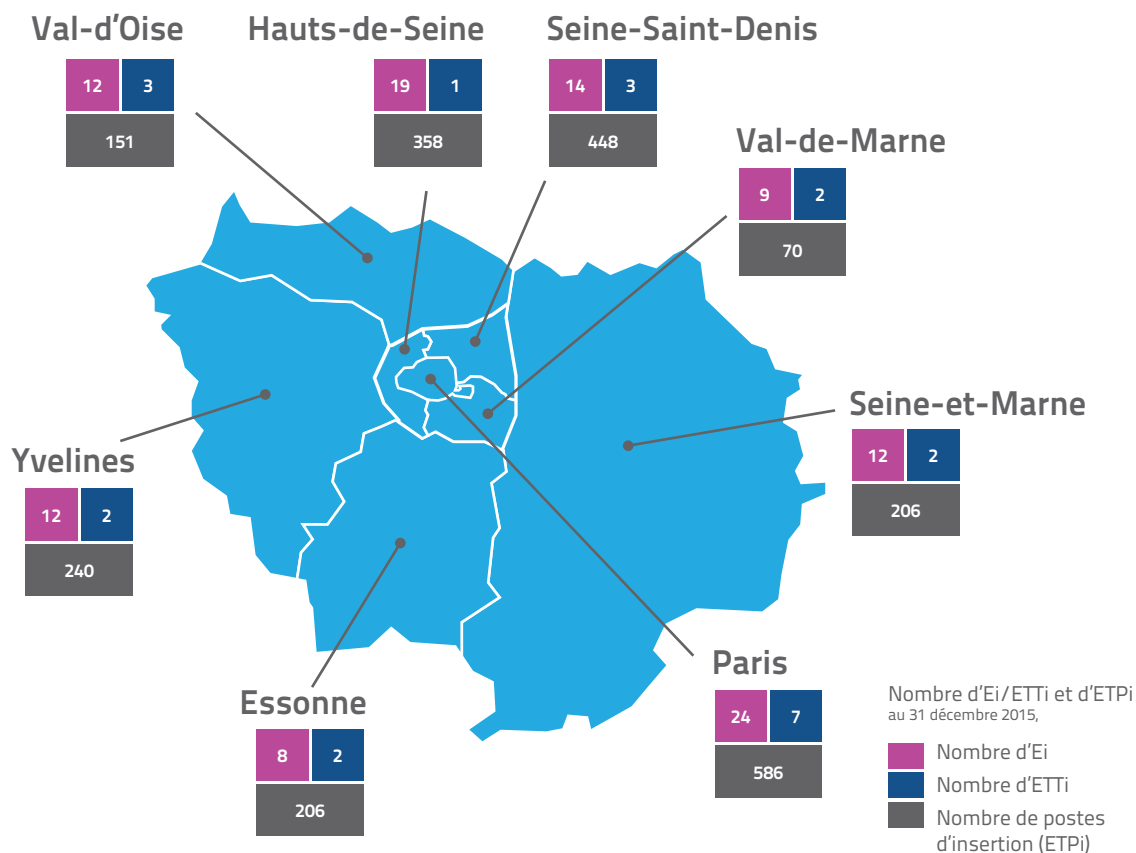
44% des salariés retrouvent un emploi en CDI ou CDD à l'issue de leur parcours au sein d'une entreprise d'insertion. Le retour à l'emploi durable reste plus difficile pour les femmes (20 %) que pour les hommes (23 %).

Le taux de réussite global est de 66% en 2015, identique à 2014 et intègre 22% de sorties positives ; soit parce que leur situation se trouve améliorée suite à la résolution de problèmes de santé, de logement ou de mobilité, soit parce que leur parcours se poursuit par de la formation ou en intégrant une autre structure d'insertion par l'activité économique ou du handicap.

Ce taux de réussite résulte tant du professionnalisme des salariés permanents que de la qualité des pratiques sociales mises en œuvre au sein des entreprises d'insertion. Ouverte à toute Ei ou ETTi, la certification AFAQ Ei/ETTi, délivrée par l'AFNOR, garantit la qualité des parcours d'insertion des personnes éloignées de l'emploi. La fédération, qui a co-construit le référentiel de cette certification avec l'AFNOR, met en place chaque année diverses actions afin d'accompagner ses entreprises membres dans la démarche.



131 entreprises en Île-de-France (109 Ei - 22 ETTi)
 dont **61 adhérentes** à la fédération
2 268 postes d'insertion (ETPi)
 dont **56%** dans les entreprises adhérentes



La fédération des entreprises d'insertion - Île de France
 12 rue de la lune - 75002 Paris
 Tél. 01 42 36 02 35 - contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org
www.idf.lesentreprisesdinsertion.org
 @lafederationEI

Avec le soutien de :

